

**DELIBERATION n° CS 27 03 22**  
**Séance du jeudi 31 mars 2022**

CS 40509  
32021 AUCH CEDEX 9

**MISE A JOUR DU REGLEMENT FORMATION ET ARRETE CYCLE DE TRAVAIL**

**Nombre de membres**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Procuration : 1  
Absent : 3

**Date de la convocation**

Le 14 mars 2022

**Date d'affichage**

Le Jeudi 31 mars 2022 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Thierry REVEIL, Mme Françoise CARRIE, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Céline SALLES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Benoit DESENLIS représenté par M. DOAT Jean-Pierre, M. Didier DUPRONT représenté par M. CAUZERO Georges, M. Patrick DUBOSC représenté par M. MANTOVANI Guy

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Claude NEF, M. Jean-Claude BOURGUIGNON

Le règlement de formation de la collectivité doit faire l'objet d'une mise à jour suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2019-829 du 6 août 2019 de transformation de la FP : les modifications portent sur la formation des contractuels et sur l'alimentation du CPF. Par ailleurs, Les entretiens professionnels se tiendront désormais entre le mois de septembre et le mois de novembre de chaque année afin de pouvoir recueillir l'ensemble des besoins en formation avant la fin de chaque année. Suite à la réorganisation des services et l'adoption du tableau des emplois, validées par le Comité Syndical le 23/11/2021, la liste des fiches de postes mentionnées dans l'arrêté sur les cycles de travail doit être actualisée. Le nouveau règlement de formation et le nouvel arrêté sur les cycles de travail sont annexés à la présente délibération. La modification du règlement de formation et de l'arrêté sur les cycles de travail, a obtenu un avis favorable du Comité Technique le 29/03/2022.

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés  
DECIDE**

- D'approuver le nouveau règlement de formation et le nouvel arrêté sur les cycles de travail, ci-annexés,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Le Président,  
Francis DUPOUEY